

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que Saham Assurance, représentée par Moulay Hafid Elalamy, a déclaré le 2 août 2007, avoir acquis sur le marché de blocs, le 27 juillet 2007, 97.376 actions Taslif, au cours unitaire de 652,00 dh franchissant, directement, à la hausse les seuils de participation de 5%, 10% et 20% du capital de ladite société.

Suite à cette transaction Saham Assurances détient :

-directement 97.376 actions Taslif, soit 23,81% du capital ;

-et indirectement, à travers sa filiale CNIA Assurance, 107.125 actions Taslif, soit 26,19% du capital.

La participation totale (directe et indirecte) de Saham Assurance dans le capital de Taslif est de 50% du capital.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement des seuils précités, Saham Assurance envisage de poursuivre ses achats sur la valeur Taslif.

**Contact CDVM :**

Tel : 037 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)